

<p style="text-align: center;">Procès-verbal du Compte rendu de Conseil Municipal en date du 2 Octobre 2018</p>
--

Séance ordinaire du 2 Octobre 2018
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 14

Date de convocation : 24 Septembre 2018
Date de publication : 3 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 Septembre 2018 s'est réuni sous la présidence de M. Dominique GRANCHER, Maire,

Etaient présents : Dominique GRANCHER, Patricia LELEU, Frank LEMASLE, Karyn LESUEUR, Sylviane HARTEL, David LORAY, Luc TOCQUEVILLE, Jérémie FEUILLOLEY, Bernard HÉBERT, Pierre MAILLARD, Vincent DELAUNAY, Anne-Sophie HELLO, Elodie MUNOZ, Delphine HACHEZ

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Elodie MUNOZ

Approbation du Conseil Municipal du 29 Juin 2018 – **1 Pour -1 Contre- 12 Abstentions – Approuvé (En cas d'égalité la voix du maire compte double Article 2121-20 du CGCT)**

Approbation du Conseil Municipal du 13 Septembre 2018 – **1 Pour – 2 Contre – 11 Abstentions – Reporté**

ACQUISITION PROPRIETE CADASTREE SECTION A N° 411 - CONSORTS VAUTIER

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre une décision quant à l'éventuelle acquisition de la parcelle de terrain référencée sous le numéro A 411, située rue du Claquedent, propriété des consorts VAUTIER. Etant sur le domaine public et utilisée depuis plusieurs années comme trottoir et parking, les consorts VAUTIER propose de rétrocéder à titre gratuite cette parcelle à la commune.

Après consultation auprès d'un office notarial, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'est pas possible d'acquérir une parcelle de terrain à titre gratuit. Aussi, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle A411 pour l'euro symbolique et que les frais de notaire référant à cette affaire s'élèveront à 225 € environ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 1 abstention et 13 pour

DECIDE d'intégrer la parcelle A 411 dans le domaine public pour l'euro symbolique
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives se référant à cette affaire.

ACQUISITION PROPRIETE CADASTREE SECTION ZB N° 48 - CONSORTS VAUTIER

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre une décision quant à l'éventuelle acquisition de la parcelle de terrain référencée sous le numéro ZB 48 propriété des consorts VAUTIER. Etant sur le domaine public et utilisée depuis plusieurs années comme trottoir et parking, les consorts VAUTIER propose de rétrocéder à titre gratuite cette parcelle à la commune.

Après consultation auprès d'un office notarial, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'est pas possible d'acquérir une parcelle de terrain à titre gratuit. Aussi, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle ZB 48 pour 1'euro symbolique et que les frais de notaire référant à cette affaire s'élèveront à 225 € environ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 1 abstention et 13 pour

DECIDE d'intégrer la parcelle ZB 48 dans le domaine public pour 1'euro symbolique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives se référant à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

- Démission du Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 27.

La secrétaire de séance
Elodie MUNOZ

Le Maire

Les membres du Conseil Municipal